Un circuit en gravel qui permet de découvrir les terroirs de la Durance en sillonnant les routes et les chemins ; on découvre une variété d'activités agricoles qui dessinent un paysage diversifié, avec de vastes champs de céréales, des vignobles, des parcelles maraîchères et des vergers.

Le marché paysan de Sénas accueille l'ensemble de ces produits dans une synthèse authentique et gourmande.

La Durance*

La Durance a modifié son cours plusieurs fois au fil du temps. Depuis 18 000 ans, elle s'écoule au nord des Alpilles par le seuil d'Orgon. Ce resserrement entre les massifs calcaires des Alpilles et du Luberon fut longtemps un point de passage obligé, participant à la prospérité du village. Dans le lit majeur de la rivière, le dense réseau de haies protège les vergers de fruitiers (pommiers, poiriers, pêchers, abricotiers…) dont les besoins en eau sont particulièrement adaptés à ces terrasses alluviales.

Marché de Sénas*

Dans la plaine de Sénas, les cultures maraîchères, les champs d'aromates et les vergers de fruitiers s'épanouissent sur les riches terres déposées par la Durance, protégés du mistral par les haies de cyprès et de peupliers. Les produits de cette agriculture diversifiée et dynamique se retrouvent chaque samedi sur le marché paysan de Sénas, l'un des plus actifs et fréquentés de la région.

Itinéraire vélo gravel

Contacts

Maison du Parc naturel régional des Alpilles
2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence
Ouvert du lundi au vendredi 9h-12h et 14h-17h
contact@parc-alpilles.fr • +33 (0)4 90 90 44 00
www.parc-alpilles.fr *@parcalpilles*

Bureau d'information touristique d'Orgon
+33 (0)4 90 73 09 54
myterredeprovence.fr

Bureau d'information touristique Sénas
bureauinfotourisme@senas.fr • +33 (0)7 78 41 27 57

Bureau d'information touristique Lamanon
info.tourisme@lamanon.fr • +33 (0)4 42 86 53 76

Informations

Totalement gratuit, retrouvez **les circuits** pédestre, cyclo, VTT et équestre des 9 Parcs naturels régionaux de Provence sur ***www.cheminsdesparcs.fr*** !

En été, les espaces naturels sont plus exposés aux **risques d'incendie**. **L'accès est réglementé** par arrêté préfectoral du 1er juin au 30 septembre pour protéger les promeneurs et les sites.
Renseignez-vous pendant la période estivale au 08 11 20 13 13* ou sur ***www.bpatp.paca-ate.fr***.
**prix d'un appel local*

Goûtez aux Valeurs Parc !
Choisir un produit, un agriculteur, une prestation touristique ou un hébergement bénéficiaire de la marque Valeurs Parc naturel régional, c'est favoriser les professionnels impliqués dans le développement durable du territoire.
www.parcs-naturels-regionaux.fr/valeurs-parc.

Pour vos achats, privilégiez les circuits courts et les produits de saison. Retrouvez les producteurs en vente directe dans le Parc naturel régional des Alpilles sur ***www.parc-alpilles.fr***.

UNION EUROPÉENNE Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES
RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR
Parc naturel régional des Alpilles
Pays d'Arles PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL & RURAL

Plaine paysanne de la Durance

Au départ de **Lamanon**

Niveau : Moyen

Circuit : 39 km

Dénivelé positif : 370 m

Parc naturel régional des Alpilles

Parcours détaillé

A la sortie du parking de la gare, prendre à gauche.

1 Au rond-point, prendre en direction d'Eyguières, traverser le village. Au stop, prendre en direction du cimetière. Continue sur la route de la Tuilière.

2 Au lotissement "Le Galoubet", prendre le chemin de la source. Suivre le balisage GR jusqu'à la route.

3 A l'intersection prendre à droite puis à droite au niveau du second chemin. Après la bergerie, bifurquer à gauche. Continuer tout droit.

4 A l'intersection continuer tout droit. Se diriger vers la gauche. Suivre le balisage rouge "Alpilles Roquemartine" aux deux prochaines intersections.

5 Au rond-point, prendre la première, sortie. Au stop, continuer tout droit. Tourner à gauche. Au stop, tourner à droite.

6 Au cédez-le-passage, suivre la direction d'Orgon. Tourner à gauche au parking "Vallon d'Auphant". Franchir la barrière et continuer sur la piste caillouteuse qui monte.

7 Prendra la piste devant la borne AL 120, continuer tout droit jusqu'au lac. Au stop, aller à droite. Prendre le chemin de la Fanfarline. Tourner à gauche ⚠ *traversée*.

8 Au stop, aller tout droit. Prendre à gauche sur le chemin des Fumades. Au carrefour tourner à droite, passer sur le pont de l'autoroute, se diriger à droite. Continuer pendant 700 mètres.

9 Au croisement avec la route, rester sur la gauche. A l'intersection, poursuivre à gauche puis continuer à droite.

10 Quitter la route goudronnée pour le chemin en gravier. Partir à gauche sur 600 mètres.

11 Franchir le pont sur la droite et continuer tout droit jusqu'au stop et traverser.

12 Au croisement, bifurquer à gauche sur le chemin de la Roubine. Prendre à droite dans le virage puis la deuxième sortie au rond-point.

13 Traverser la place, passer devant la Mairie. Au stop, prendre l'avenue Jean-Jaurès jusqu'au feu, tourner à gauche.

14 Tourner à droite après l'entreprise Provence Matériaux puis encore à droite. Au stop, continuer sur la gauche, prendre le chemin de Rousset. Après la montée prendre le chemin non goudronné à droite.

15 Passer la barrière, suivre le balisage bleu. Continuer sur 700 m puis au carrefour, tourner à droite.

16 A l'intersection avec la route, poursuivre sur la gauche. Au niveau du croisement, bifurquer sur la D71C. Continuer tout droit, tourner à la deuxième route à droite. A l'intersection, prendre à gauche.

17 Au niveau du croisement avec la D17D, ⚠ *prudence* prendre à droite jusqu'au rond-point et poursuivre sur la deuxième sortie en direction du parking.

Services

eau potable

WC

Lamanon

place du cabaret

au 8 Grand rue

Sénas

place du 11 novembre

Orgon
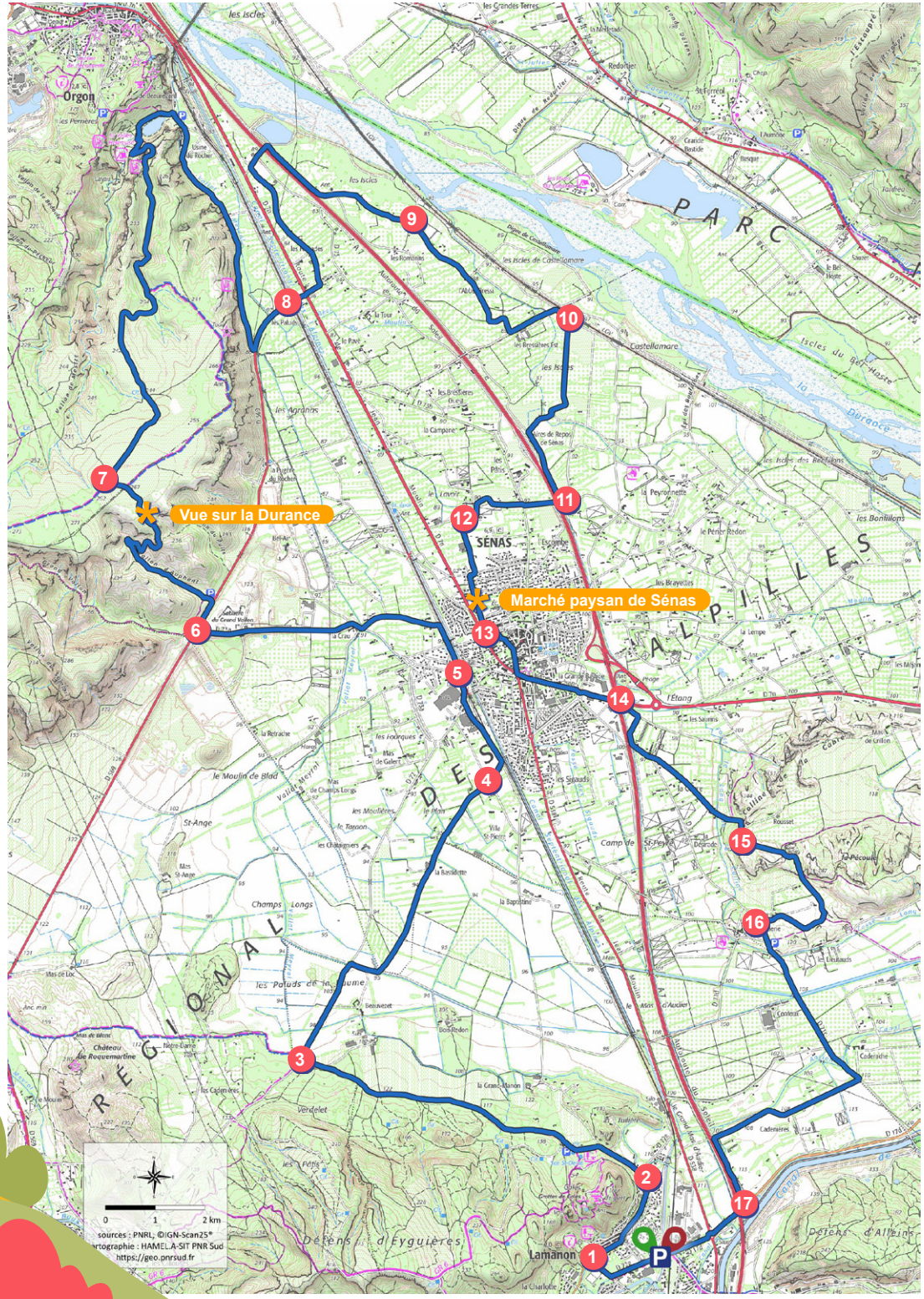
chemin des Aires
(en face du Musée Urgonia)